

Association d'Education Populaire

Les Francas'animent - 2019

FICHE D'INSCRIPTION

(à retourner à : secretariat@francas47.fr)

TARIFS (une remise de 30 % est appliquée pour les structures adhérentes aux Francas 47) :

Demi-journée = 100 € non-adhérent / 70 € adhérent ***** Journée = 170 € non-adhérent / 119 € adhérent

Stage 2 jours = 295€ non-adhérent / 206.5 € adhérent ***** Stage 3 jours = 400€ non-adhérent / 280 € adhérent

Frais de déplacements : Non-adhérent = 0.55 € / km

Adhérent : jusqu'à 30 kms = offert / 31 à 60 kms = 15 € / 61 à 120 kms = 30 € / + de 120 kms = 50 €

Nom de la structure :	Titre de l'animation :
Adresse :	Durée: Demi-journée <u>ou</u> Journée <u>Ou</u> Stage (nombre de jours)
Ville :	Date(s) souhaitée(s):
Numéro de tél. :	Nombre d'enfants :
E.mail :	Lieu de l'animation :
Coordonnées du contact :	

Conditions Générales

Introduction

Les présentes conditions générales s'appliquent aux animations proposées par l'Association Départementale des Francas de Lot-et-Garonne dans le cadre du programme « Les Francas'animent » - 2019

Ces conditions générales s'appliquent à chaque structure (collectivité locale ou association) ayant réservé une animation.

ARTICLE 1 : Réservation d'une animation :

Toute animation est définitivement réservée au moment de la signature du devis établi . La réservation est confirmée par écrit. La structure doit réserver au minimum une semaine avant la date souhaitée de l'animation.

ARTICLE 2 : Annulation ou modification d'une animation :

Toute demande de modification ou annulation de date ou d'horaire doit être formulée au plus tard 2 jours avant la date de l'animation prévue, et sera prise en considération sous réserve de la disponibilité de l'intervenant-e. Il ne peut y avoir de modification ou d'annulation par l'Association Départementale des Francas 47, sauf cas de force majeure (accident, maladie...).

ARTICLE 3 : Conditions des animations :

Nos animations sont prévues pour les enfants accueillis en A.C.M. En fonction de l'âge du public et du nombre, la structure accueillante mettra à disposition un-une/des animateur-trice-s supplémentaire(s), pour le bon déroulement de l'animation. Dans tous les cas un-e animateur-trice de la structure accompagnera le groupe durant l'intervention des Francas 47.

ARTICLE 4 : Restauration et déplacement :

Les frais de déplacements sont en supplément et s'entendent aller / retour, au départ du siège des Francas 47.

En cas d'animation à la journée ou sous forme de stage, le(s) repas de l'animateur-trice sera/seront fourni(s) par la structure accueillante.

ARTICLE 5 : Tarifs :

Tous nos tarifs sont TTC. Les tarifs des animations tiennent compte notamment de l'adhésion ou non à l'Association Départementale des Francas de Lot-et-Garonne. Ces tarifs seront définitifs uniquement par devis écrit.

ARTICLE 6 : Modalités de règlement :

Les règlements se feront en chèques bancaires, espèces ou virements bancaires. Paiement à la réception de la facture.

ARTICLE 7 : Responsabilité / assurance

L'animateur-trice des Francas est chargé-e du bon déroulement de l'animation. Il-elle est présent-e pour l'installation, l'organisation et pendant toute la durée de l'animation . Les Francas sont assurés auprès de la M.A.E. pour l'organisation d'activités durant le temps libre des enfants et des jeunes.

[Plus d'informations : Association Départementale des FRANCAS de Lot-et-Garonne](#)

N°1 832 - Route de Villeneuve – 47190 AIGUILLON

Tél. 09-84-32-43-74 - Port : 07-68-01-94-52 - e.mail : secretariat@francas47.fr – www.francas47.fr

Membre de la Fédération Nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par les ministères de l'Education Nationale, et de la Jeunesse et des Sports.